

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu des délibérations de la séance en date du JEUDI 29 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le jeudi VINGT-NEUF JUIN à 19h30, le Conseil municipal de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Madame le Maire le 23 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Brigitte MARSIGNY, son Maire en exercice.

---

#### Étaient présents :

Mme Brigitte MARSIGNY, Maire, M. Éric ALLEMON, Mme Michèle CLAVEAU, Mme Marylise MARTINS, M. Michel BARBIERI (jusqu'à la délibération n° 17/105-4 incluse), M. Roger ROBINSON, Mme Pascale COTTE-MORRETON, Mme Joëlle HÉLÉNON, M. Bernard DELAPLANE, M. Vincent MONNIER, Mme Sylvie HURET, M. Cédric VAURS, Mme Bellina LEON, Mme Véronique LACHKAR, M. Walid BEN M'HENNI, adjoints au Maire.

Nombre de membres  
composant le Conseil :  
49

Nombre de conseillers  
présents lors de la  
séance ou représentés :

Début de séance : 46

Fin de séance : 46

M. Charles MALGAT, M. Patrice HARDEL, Mme Martine BOUCHER, M. Alain LE PENNEC, M. Jean-Luc FEJAN, Mme Noëlle TEMZI, Mme Nadia GIULIANI, Mme Jacqueline ZATLOUKAL, M. Pascal LAGUILLY, M. Antoine PIROLI, Mme Azita MAAFI, M. Serge MINGOT, Mme Stéphanie RICHARD, M. Naïm DHIB, Mme Assiba ABBACI, conseillers municipaux délégués, Mme Mireille LE BLEIS, M. Michel MIERSMAN, M. Michel PAJON, M. Marc FOUCHY, M. Serge ÉPINARD, M. Michel RIZZO, Mme Véronique LECLERC, M. Emmanuel CONSTANT, Mme Sana HAMROUNI (à partir de la délibération n° 17/100), M. Yann MILLÉRIOUX, conseillers municipaux.

#### Excusés représentés :

M. Richard TESTA (mandat à Mme Marylise MARTINS), Mme Paulette BENNIA-PIROLI (mandat à M. Antoine PIROLI), adjoints au Maire, M. Jean-Pierre BARTHELET (mandat à M. Jean-Luc FEJAN), conseiller municipal, Mme Sandrine PORRET (mandat à Mme Martine BOUCHER), Mme Alix SU (mandat à M. Patrice HARDEL), conseillers municipaux délégués, Mme Sylvie FIGEL-MARTEL (mandat à M. Michel MIERSMAN), Mme Christelle FOUCHET (mandat à Mme Véronique LECLERC), conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

M. Michel AMERICO, Mme Annie CHUCHERIE, adjoints au Maire, Mme Sana HAMROUNI (jusqu'à la délibération n° 17/99 incluse), conseillère municipale.

#### Absent :

M. Michel BARBIERI (à partir de la délibération n° 17/106), Adjoint au Maire.

---

**Madame le Maire** ouvre la séance ce jeudi 29 juin 2017 à 19h40, et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

## **Administration générale**

### **1- Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 29 juin 2017. (Délibération n° 17/98)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

M. Bernard DELAPLANE, Adjoint au Maire, est désigné à cette fonction qu'il accepte.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 18 mai 2017. (Délibération n° 17/99)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

*Approuvé à la majorité.*

### **3- Approbation du non-maintien de M. Michel BARBIERI au poste d'adjoint au Maire. (Délibération n° 17/100)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Le 22 mai 2017, le Maire a décidé de retirer, par arrêté, ses délégations à M. Michel BARBIERI, chargé de l'urbanisme et de l'habitat. Appelé à se prononcer sur le maintien dans ses fonctions de M. BARBIERI, le Conseil municipal décide de ne pas maintenir cet adjoint au Maire dans ses fonctions.

*Approuvé à la majorité.*

### **4- Maintien du nombre d'adjoints au Maire de Noisy-le-Grand et élection d'un nouvel adjoint. (Délibérations n° 17/101-1 et 2)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Le nombre d'adjoints au Maire est maintenu à 18.

*Approuvé à la majorité.*

*M. Pascal LAGUILLY, seul candidat, est élu au scrutin secret, à la majorité absolue.*

### **5- Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de divers organismes extérieurs et instances communales. (Délibérations n° 17/102-1 à 4)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Le Conseil municipal procède au remplacement, par les personnes suivantes, de M. Michel BARBIERI dans divers organismes extérieurs et instances communales :

- Mme Sylvie HURET au sein de la Commission consultative des services publics locaux (DEL n° 17/102-1) ;
- M. Pascal LAGUILLY au sein de la commission prévue à l'article R.\*300-9 du Code de l'urbanisme (DEL n° 17/102-2) ;

- Mme Sandrine PORRET au sein du conseil d'école de l'école du Clos des Aulnes (DEL n° 17/102-3) ;
- M. Pascal LAGUILLY au sein du comité syndical de l'association Association foncière urbaine libre (AFUL) des Parcs du Mont d'Est (DEL n° 17/102-4).

## **6- Information du Conseil municipal sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux relativement à l'année 2016. (Délibération n° 17/103)**

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

Le Conseil municipal prend acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie à quatre reprises en 2016, à savoir les 2 février, 30 mars, 10 novembre et 8 décembre. La commission a examiné les rapports annuels d'activité des délégations de services public concernant le centre aquatique les Nymphéas, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Les P'tits loups et Les Lutins, le stationnement et la restauration scolaire municipale ; les rapports sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets ; ainsi que les bilans annuels d'activité du cinéma municipal le Bijou.

*Il est pris acte dudit rapport.*

## **Urbanisme**

### **7- Lancement de l'enquête publique de déclassement de la voirie communale dans le cadre du projet des Espaces d'Abraxas. (Délibération n° 17/104)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Le projet de réhabilitation des bâtiments des Espaces d'Abraxas et de leurs abords est l'une des priorités de l'équipe municipale. Il permettra de requalifier cet îlot résidentiel, dans le cadre d'une réflexion très large. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- concevoir un nouveau quartier en proposant une liaison harmonieuse avec le tissu urbain existant et en construction ;
- réorganiser les circulations afin de permettre une meilleure fluidité des parcours au sein du quartier et vers les quartiers adjacents ;
- réaménager les espaces publics attenants aux Espaces d'Abraxas pour améliorer leur fonctionnement et leur qualité urbaine et recomposer l'espace urbain avec des rues, des jardins et des places, afin de leur donner une meilleure lisibilité ;
- générer du lien entre les habitants et les usagers par une diversification de l'offre en logements et le développement d'un large choix de commerces et activités.

les sociétés ADIM Paris IDF et BPD MARIGNAN ont préparé une offre d'acquisition de la charge foncière accompagnée d'une proposition architecturale et programmatique d'un programme mixte d'environ 50 000 m<sup>2</sup>, cohérente avec les objectifs poursuivis par la municipalité dans ce secteur. Pour pouvoir répondre à cette offre d'acquisition il convient, au préalable, de procéder au déclassement par anticipation des emprises publiques à céder formant le terrain d'assiette du projet.

Dans la mesure où le projet modifiera la desserte et la circulation assurées par les voies communales, et conformément au Code de la voirie, une enquête publique préalable d'une durée de 15 jours est lancée, sur la base d'un dossier de déclassement explicitant le projet et les impacts de la modification des voies.

*Approuvé à la majorité.*

## **8- Opération de réaménagement du secteur de l'esplanade de la Commune de Paris dans le quartier du Mont d'Est (Délibérations n° 17/105-1 à 4):**

- **approbation du bilan de la concertation préalable ;**
- **approbation des caractéristiques de l'opération ;**
- **approbation de la concession d'aménagement avec la société publique locale SOCAREN.**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

### **Présentation et approbation du bilan de la concertation préalable**

Par une délibération en date du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a défini les objectifs de l'opération de réaménagement du secteur de l'esplanade de la Commune de Paris, dans le quartier du Mont d'Est.

Le processus de concertation a été lancé le 30 janvier 2017 par une réunion publique (environ 300 participants). Un atelier participatif (20 participants) a été organisé le 1<sup>er</sup> mars 2017 à l'hôtel de ville, sur les thèmes de la mobilité et l'accessibilité ; l'habitat et les commerces ; l'environnement et le vivre-ensemble. Un atelier hors les murs (environ 40 participants) s'est tenu le 8 mars 2017 afin d'identifier sur site les atouts et les contraintes de ce secteur. Environ 30 contributions ont été comptabilisées sur Internet. Une seconde réunion publique (environ 250 participants) est venue clôturer la concertation préalable le 2 mai 2017. L'esquisse présentée à cette occasion a été bien accueillie par les habitants présents.

Le bilan de la concertation est tiré, dont les principaux enseignements sont les suivants :

- La concertation a été appréciée et caractérisée par des échanges courtois et riches d'enseignement. La marche exploratoire du 8 mars, sur site, a été l'occasion d'élargir le groupe de réflexion à plusieurs passants et ainsi de prendre connaissance de leurs problématiques telles les très mauvaises conditions d'accès au RER pour les employés du centre d'affaires.
- Les Noiséens, particulièrement bien renseignés sur les enjeux du quartier, se sont montrés constructifs : les échanges ont porté sur les thèmes et le périmètre proposés.
- Le projet est globalement perçu positivement. Les habitants partagent le diagnostic de la Commune sur les dysfonctionnements actuels et les objectifs proposés. Ils sont également majoritairement favorables au principe de création d'une place commerciale à la suite du découpage de la dalle, à condition qu'il soit précautionneux afin de « conserver l'identité du quartier ». Mais ils ont surtout proposé des pistes d'amélioration étayant favorablement les ambitions et la vision de la Commune. En effet, les souhaits majoritaires portent sur l'animation et la végétalisation de la place de la Commune de Paris et de la passerelle perçues comme « vides » ou trop « minérales » et sur la sécurisation d'espaces jugés dangereux. Les échanges ont également porté sur la nature des futurs commerces, des aménagements ludiques sur l'esplanade ou le maintien des lacs.
- Au-delà des aménagements à réaliser, les habitants ont demandé prioritairement l'entretien au plus vite et sur le temps long. Le quartier souffre aujourd'hui de désuétude et certains espaces sont devenus dangereux car ils sont mal ou peu entretenus.

### **Approbation du périmètre d'intervention, du programme et du bilan financier prévisionnel de l'opération**

Le secteur de l'esplanade de la Commune de Paris couvre une superficie d'environ 2,7 hectares (ha), propriété majoritairement de la Commune. Il est délimité par le secteur compris entre le boulevard du Mont d'Est, l'avenue Montaigne et la rue de la Pergola.

Ledit secteur comprend notamment l'ensemble de l'esplanade de la Commune de Paris avec ses différents niveaux, y compris la passerelle passant au-dessus du boulevard de Mont d'Est et le passage permettant de rejoindre l'avenue Montaigne ainsi que la promenade Jules-Vallès.

La concertation a conduit à élargir le périmètre d'intervention afin d'y intégrer le lac situé entre le boulevard du Mont d'Est et la promenade Jules-Vallès, ainsi que les emprises végétalisées situées à proximité du Clos des Cascades.

Le programme des équipements publics comprend l'ensemble des travaux de requalification des espaces publics situés à l'intérieur du périmètre de l'intervention et plus particulièrement ceci :

- la démolition partielle de la dalle constituant l'esplanade de la Commune de Paris au droit de l'ancienne gare routière ;
- la création d'une nouvelle place urbaine commerciale paysagée ouverte sur les lacs et à ciel ouvert ;
- la requalification des abords de la sortie du RER avec notamment la création d'une sortie directe depuis la place nouvellement créée ;
- la requalification de l'esplanade de la Commune de Paris et ses abords ;
- la mise en valeur du lac ;
- l'amélioration et la simplification des liaisons fonctionnelles, techniques, logistiques horizontales, mais aussi verticales, entre les 4 niveaux existants de la dalle (celui de la salle des billets, celui du bassin, celui de l'esplanade de la Commune de Paris et celui de la place Gustave-Courbet) ;
- la préservation et la requalification des différents accès fonctionnels et techniques situés à l'intérieur ou en périphérie du périmètre d'intervention ;
- la préservation et la mise en valeur des œuvres d'art présentes sur l'Esplanade de la Commune (« Les Taureaux ») ;
- la sécurisation de ces espaces publics.

Le programme de construction prévoit la création d'environ 5 000 m<sup>2</sup> de locaux à vocation commerciale situés en périphérie de la nouvelle place urbaine créée.

Le financement de l'opération est assuré de la manière suivante :

- par la cession des surfaces commerciales pour un montant prévisionnel de 10 556 000 € HT ;
- par une participation financière de la Commune à la réalisation des équipements publics à hauteur de 2 500 000 € HT.

Le bilan total de l'opération est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 13 056 000 € HT.

### **Désignation de la société publique locale (SPL) SOCAREN en qualité d'aménageur de l'opération et approbation de la concession d'aménagement**

Il est conclu avec la SOCAREN une concession d'aménagement, précisant les droits et obligations des parties pour la réalisation de l'opération, pour une durée prévisionnelle de 4 ans, soit jusqu'au 29 juin 2021.

La Commune participera au financement des équipements publics pour un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT (TVA en sus au taux en vigueur).

Le premier Adjoint au Maire est autorisé à signer, pour le compte de la Commune, la concession d'aménagement, les actes à intervenir, ainsi que tous documents et autorisations en résultant, et est désigné en qualité de représentant du concédant.

*Approuvé à la majorité.*

**9- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société publique locale (SPL) SOCAREN pour l'année 2016. (Délibération n° 17/106)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la SOCAREN au titre de l'exercice 2016 est approuvé.

*Approuvé à la majorité.*

**10- Opérations d'aménagement de Maille Horizon Nord et du Clos d'Ambert (Délibération n° 17/107) :**

- **approbation des comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) de la société publique locale (SPL) SOCAREN au titre de l'année 2016 ;**
- **présentation du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique dans le cadre de l'opération d'aménagement du Clos d'Ambert.**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Les CRACL de la SOCAREN au titre de l'année 2016, s'agissant des opérations du Clos d'Ambert et de Maille Horizon Nord, sont approuvés, de même que le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique dans le cadre de l'opération du Clos d'Ambert.

*Approuvé à la majorité.*

**11- Acquisition de la parcelle sise 4, allée du Promontoire à Noisy-le-Grand, cadastrée section CA n° 89, d'une surface de 3 796 m<sup>2</sup> et appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) de la Seine-Saint-Denis, dit Seine-Saint-Denis Habitat (SSDH). (Délibération n° 17/108)**

Rapporteur : M. Pascal LAGUILLY

La convention conclue avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en date du 23 janvier 2012 prévoyait la démolition et la reconstruction du foyer de travailleurs migrants situé allée du Promontoire, dont est propriétaire l'office public de l'habitat (OPH) Seine-Saint-Denis Habitat (SSDH).

Le montage foncier fixé dans la convention susdite conclue avec l'ANRU prévoyait la cession par SSDH, à la Commune, du terrain d'assiette de l'ancien foyer de travailleurs migrants aujourd'hui démoli. Lors de sa séance du 2 février 2017, le Conseil municipal avait ainsi approuvé l'acquisition de la parcelle sise 4, allée du Promontoire au prix de 1 138 800 euros, étant précisé que la TVA n'est pas applicable.

Ce montant avait été calculé sur la base du prix unitaire de 300 €/m<sup>2</sup> mentionné dans la convention avec l'ANRU, pour une surface totale de terrain de 3 796 m<sup>2</sup>. Or, il convenait de calculer le prix en fonction de la surface constructible, qui s'établit à 3 492,32 m<sup>2</sup> : le coût d'acquisition doit donc être ramené à 1 047 696 €, montant confirmé par le Service des Domaines dans son avis du 30 mai 2017.

L'acquisition de ladite parcelle est approuvée au prix de 1 047 696 euros (TVA non applicable) et le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents et autorisations en résultant.

*Approuvé à la majorité.*

## Transports

### **12- Adhésion de la Commune au Club des villes et territoires cyclables. (Délibération n° 17/109)**

Rapporteur : M. Patrice HARDEL

Dans un contexte de développement du réseau de transports marqué notamment par l'implantation des terminus des lignes 15 et 16 au sein du pôle gare de Noisy-Champs, la Commune souhaite impulser une dynamique et renforcer la pratique du vélo dans la ville.

L'adhésion au Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales engagées dans le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable, est approuvée, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, correspondant à une somme forfaitaire de 225 €, à laquelle s'ajoutent 0,0217 € par habitant supplémentaire et 22 € par abonnement à la revue appelée « Ville & vélo ».

*Approuvé à l'unanimité.*

### **13- Approbation d'une convention avec la Société du Grand Paris relative à l'occupation temporaire du domaine public d'une emprise située à l'intersection de la rue du Ballon et de la boucle de la Nacelle à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 17/110)**

Rapporteur : M. Patrice HARDEL

La Société du Grand Paris (SGP) a pour mission principale de concevoir et d'élaborer les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation. Pour réaliser ces travaux, la SGP doit occuper un certain nombre de terrains. Lors de sa séance en date du 2 février 2017, le Conseil municipal a ainsi approuvé la cession, pour un euro symbolique, au profit de la SGP, de deux emprises situées boulevard du Champy-Richardets et rue du Ballon.

Dans ce cadre, et dans l'attente de la réalisation effective de cette cession, il est conclu avec la SGP une convention d'occupation temporaire du domaine public, consentie à titre gratuit, pour qu'elle puisse occuper, au plus tard jusqu'au 3 avril 2022, une emprise communale d'une surface de 1 433 m<sup>2</sup> située à l'intersection de la rue du Ballon et de la boucle de la Nacelle.

*Approuvé à l'unanimité.*

## Éducation

### **14- Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'un préau dans la cour du groupe scolaire Joliot-Curie, sis 72, rue du Docteur-Jean-Vaquier à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 17/111)**

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un préau d'une hauteur totale de 3,80 m et d'une superficie d'environ 192 m<sup>2</sup>, dans la cour du groupe scolaire Joliot-Curie, afin de permettre le bon déroulement des récréations en extérieur, à l'abri des intempéries. Le coût de cette structure s'élève à 88 692 € TTC.

*Approuvé à l'unanimité.*

**15- Approbation du règlement intérieur du service public de transport des enfants inscrits en classes spécialisées dans les écoles communales. (Délibération n° 17/112)**

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

La Commune a mis en place un transport en car gratuit pour faciliter l'accès aux écoles où sont implantées des classes spécialisées pour élèves allophones arrivants ou élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Un règlement intérieur de transport des enfants inscrits en classes spécialisées est approuvé afin de garantir, dans un cadre formel, la sécurité des utilisateurs du service et le respect des personnels accompagnateurs et du véhicule.

*Approuvé à l'unanimité.*

**16- Attribution de subventions aux écoles noiséennes participant à la démarche dite « École sans écran » pour l'année 2017. (Délibération n° 17/113)**

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Dans la poursuite de l'action en faveur de la parentalité sur le thème de l'omniprésence des écrans dans la vie des familles et dans un souci de sensibilisation des enfants dès l'école primaire, il est attribué une aide financière d'un montant de 200 euros à chacune des écoles engagées dans la démarche appelée « École sans écran », à savoir les écoles élémentaires Gavroche, Jules-Ferry, Van-Gogh et Hauts-Bâtons et l'école maternelle Hauts-Bâtons.

*Approuvé à l'unanimité.*

**17- Approbation d'une convention avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) en vue de la participation d'enfants des accueils de loisirs élémentaires aux activités de la base de loisirs de Champs-sur-Marne. (Délibération n° 17/114)**

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Une convention est conclue avec l'UFOLEP afin de définir les modalités de la participation gratuite de 80 enfants fréquentant les accueils de loisirs communaux aux activités de la base de loisirs de Champs-sur-Marne au cours des mois de juillet et août 2017.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **Sports**

**18- Attribution du complément de subventions et de subventions à diverses associations sportives au titre de l'exercice 2017. (Délibération n° 17/115)**

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY



L'application de la nouvelle critérisation, qui n'a pu aboutir, est reportée à l'exercice 2018. Des compléments de subventions sont accordés aux associations suivantes, qui avaient reçu des avances de subvention lors du Conseil municipal du 30 mars 2017, pour l'année 2017 :

Associations sportives	Montant de l'acompte	Montant du solde	Montant global 2017
2ème Compagnie d'Arc	1 080 €	720 €	1 800 €
Arts Martiaux de Noisy-le-Grand	21 600 €	14 400 €	36 000 €
A.S.N.C.	600 €	400 €	1 000 €
Club municipal de pétanque	300 €	200 €	500 €
C.S.NLG Basket ball	24 000 €	16 000 €	40 000 €
“Les Web's” Base Ball	300 €	200 €	500 €
Cercle d'escrime	2 100 €	1 400 €	3 500 €
Explora	3 000 €	2 000 €	5 000 €
Fans 93 Taekwondo	2 820 €	1 880 €	4 700 €
Groupe athlétique Noisy-le-Grand (GANG)	7 500 €	5 000 €	12 500 €
Noisy football club	27 600 €	18 400 €	46 000 €
Noisy-le-Grand Gymnastique	22 200 €	14 800 €	37 000 €
Gymnastique volontaire des Yvris	180 €	120 €	300 €
Noisy-le-Grand Handball	22 200 €	14 800 €	37 000 €
Club noiséen de randonnée pédestre	120 €	80 €	200 €
C.S.NLG Roller Skating	15 000 €	10 000 €	25 000 €
Club sportif Noisy-le-Grand Tennis de table	8 400 €	5 600 €	14 000 €
Noisy-le-Grand Triathlon	300 €	200 €	500 €

Des subventions d'un montant égal à celui reçu en 2016 sont attribuées pour les associations sportives qui n'ont pas reçu d'acompte de subvention le 30 mars 2017 :

Associations sportives	Montant octroyé
Section noiséenne de badminton	1 500 €

Associations sportives	Montant octroyé
Biker Club de Noisy-le-Grand	4 500 €
Boxing Club de Noisy-le-Grand	11 000 €
Noisy-le-Grand Futsal	1 000 €
NKB – Noisy Kin Ball	200 €
Club des Sports Nautiques	10 000 €
Nosyka Canoé Kayak	5 000 €
Rugby Club Noisy-le-Grand Marne-la-Vallée	36 000 €
Noisy-le-Grand Volley Ball	33 500 €
Twirling bâton	500 €

Il est attribué pour l'année 2017 des subventions aux associations sportives des collèges et des lycées qui ne sont pas concernées par la critérisation :

Associations sportives des collèges et lycées	Montant de la subvention pour 2017
A.S. Collège François-Mitterrand	400 €
A.S. Collège Jacques-Prévert	400 €
A.S. Collège Victor-Hugo	400 €

*Approuvé à l'unanimité.*

**19- Approbation d'une convention de partenariat avec le club de handball de Noisy-le-Grand. (Délibération n° 17/116)**

Rapporteur : M. Walid BEN M'HENNI

Le club sportif Noisy-le-Grand Handball possède une équipe professionnelle féminine de niveau D2 qui aspire à la montée en première division et à ce titre accueille des joueuses originaires de province. Le club a besoin de disposer de locaux pour héberger ses joueuses.

Dans le cadre de la professionnalisation de l'équipe féminine, il est conclu une convention avec le club Noisy-le-Grand Handball afin de mettre à sa disposition, à titre gratuit, un pavillon non meublé sis 42, rue des Houdements à Noisy-le-Grand. Cette mise à disposition représente une subvention en nature valorisée à 27 000 € par an.

*Approuvé à la majorité.*

**Santé**

**20- Désaffectation et déclassement d'une partie du local communal sis 3, place du 11-Novembre-1918 et cadastré section CD n° 51. (Délibération n° 17/117)**

Rapporteur : Mme Bellina LEON

Afin d'améliorer l'offre de soin dans le quartier du Champy, la Commune a décidé de réaménager le centre de santé Marie-Curie, situé 3, place du 11-Novembre-1918, pour en faire une maison médicale regroupant plusieurs médecins, généralistes ou spécialistes.

Le centre Marie-Curie accueillait jusqu'en juillet 2016 les bureaux des services publics de la Médecine du travail municipale, situés au rez-de-chaussée haut, et de la Médecine scolaire, situés au rez-de-chaussée bas. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la Médecine du travail a été déplacée dans les anciens locaux de la police municipale, sis 1, rue de Malnoue et la Médecine scolaire dans les locaux associatifs des Yvris contigus au groupe scolaire.

Ces locaux du centre Marie-Curie, pour une surface de 500 m<sup>2</sup>, sont donc aujourd'hui des propriétés communales libres de toute occupation. Ils ne sont plus affectés au service public. Dans l'espace municipal, restent affectés au service public les locaux de la crèche familiale au rez-de-chaussée haut et du relais d'assistantes maternelles (RAM) au rez-de-chaussée bas ; ces deux équipements disposent d'accès propres et autonomes des autres espaces.

La désaffectation de ces locaux est constatée et leur déclassement du domaine public communal est prononcé. Cette opération de désaffectation et de déclassement permettra à la Commune de conclure des baux professionnels avec les médecins et professionnels paramédicaux qui intégreront la future Maison médicale.

*Approuvé à la majorité.*

## **Vie associative et vie des quartiers**

### **21- Attribution de subventions à des associations locales au titre de l'exercice 2017. (Délibération n° 17/118)**

Rapporteur : Mme Véronique LACHKAR

Dans le cadre d'une politique de soutien actif aux associations locales, il est attribué des subventions de fonctionnement à **61** associations au titre de l'année 2017, pour un montant global de **42 870 €** :

<b>Association</b>	<b>Objet de l'association</b>	<b>Montant</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>		
<b>Association pour le souvenir des fusillés du Mont Valérien</b>	Rassembler dans l'esprit du Conseil national de la résistance, veiller au maintien des lieux historiques des fusillades, organiser des cérémonies.	150,00 €
<b>Société nationale d'entraide de la médaille militaire</b>	Resserrer les liens de solidarité et de camaraderie qui doivent unir tous les titulaires de la médaille militaire, assurer la défense constante de l'honneur de la dignité et de la valeur de cette décoration	150,00 €
<b>Union locale des associations de combattants et victimes de guerre de Noisy-le-Grand</b>	Association regroupant le FNCR-ARAC-FNACA-ANACR pour le soutien et l'information des droits des anciens combattants	2 500,00 €
<b>Union nationale des combattants du département de Seine-Saint-Denis</b>	Maintenir dans l'intérêt supérieur des pays les liens de camaraderie d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la Patrie	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 300,00 €</b>
<b>ART DE VIVRE</b>		
<b>Agoraphilo</b>	Espace de paroles – forum de discussions libres ouverts à tous philosophes ou non pour comprendre, imaginer, essayer d'agir et s'enrichir ainsi mutuellement.	200,00 €
<b>Association des Artistes de Noisy-le-Grand</b>	Regrouper les artistes plasticiens de Noisy le Grand, réaliser des expositions et diverses manifestations artistiques	400,00 €
<b>Au bonheur du fil, dentelles et broderies</b>	Promouvoir la dentelle aux fuseaux et la broderie par le biais de la création d'ateliers où pourront être dispensés conseils et stages	250,00 €
<b>Cercle d'échecs Alekhine</b>	Favoriser le développement de la pratique du jeu d'échecs sur le territoire de la commune de Noisy-le-Grand	300,00 €
<b>Club Amitié Loisirs (CAL)</b>	Promouvoir des activités culturelles, d'éducation populaire et sportive pour jeunes et adultes.	250,00 €
<b>Création au cœur-CREACO</b>	Rassembler les personnes désireuses de favoriser la pratique et la mise en valeur de la création artisanale amateur	350,00 €
<b>La cuisine de Jouvence</b>	Véhiculer une culture d'alimentation saine et gourmande à la fois par le biais d'animations d'ateliers de cuisine, pâtisserie, diététique et bien-être.	300,00 €

<b>Association</b>	<b>Objet de l'association</b>	<b>Montant</b>
<b>L'atelier Fleuri</b>	Animation d'atelier Art Floral, création de bouquets et composition.	300,00 €
<b>Les Anciens Rétrovisseurs Noiséens</b>	Sauvegarder le patrimoine automobile et motocyclettes (et en général tous véhicules à moteur) et promouvoir l'activité autour des véhicules anciens ainsi que favoriser les échanges entre collectionneurs	250,00 €
<b>Noisy Image</b>	La Promotion et le développement des activités liées à la photo et à l'image	300,00 €
<b>Noisy-le-Grand et son Histoire</b>	Rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, recueillir les témoignages actuels	600,00 €
<b>Société Historique de Noisy-le-Grand/Gournay-sur-Marne</b>	Recherches sur l'histoire locale et conservation du patrimoine historique. Publications, expositions, conférences, films, et interventions dans les écoles destinés à faire connaître ce patrimoine.	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 900,00 €</b>
<b>CULTURES DU MONDE</b>		
<b>Association des Bretons de Noisy-le-Grand et Rives de Marne</b>	Promouvoir la culture bretonne par la pratique de la danse et de la langue. Organisation de stages et fêtes.	250,00 €
<b>Association Portugaise et Culturelle « Cantares »</b>	Mieux faire connaître la culture portugaise au travers de manifestations diverses, d'excursions et de visites, permettant ainsi de renforcer l'échange et la solidarité franco-portugaise	400,00 €
<b>Club occitan</b>	Favoriser le maintien et le développement de la langue et de la culture occitane	170,00 €
<b>Culture et loisirs israélites (CLIN)</b>	Rencontres culturelles liées au patrimoine Israélite	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 820,00 €</b>

<b>DÉFENSE DES DROITS</b>		
<b>Association des Directeurs Généraux des collectivités locales dans le 93</b>	Être un lieu de ressource pour l'ensemble de la profession. Constituer un lieu d'information, d'échanges, de réflexion et de partages d'expériences.	200,00 €
<b>Association Noiséenne de défense et de protection contre les sectes (A.N.D.P.S.)</b>	Sensibiliser, avertir, informer l'ensemble des habitants de Noisy-le-Grand des dangers sectaires sur son territoire ; s'opposer à tout projet d'installation ou d'extension de bâtiments susceptibles d'accueillir des sectes et combattre tout prosélytisme	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 200,00 €</b>
<b>SANTÉ</b>		
<b>Association Antonin Artaud</b>	Accueil de patients au CATTP de la Butte Verte, hébergement de 16 personnes en appartements thérapeutiques en lien avec Ville Evrard.	1 000,00 €
<b>Association des Donneurs de Sang Bénévoles</b>	Promotion du don de sang bénévole, informer la population, organisation des collectes de sang à Noisy.	700,00 €
<b>Association Française contre les Myopathies (AFM)</b>	Aider les personnes atteintes de maladies neuromusculaires, aider à financer la recherche, aider les familles	800,00 €
<b>Association Française des sclérosés en plaques (A.F.S.E.P.)</b>	Apporter écoute et soutien à ses membres; représenter renseigner; défendre ses adhérents; informer et former sur la maladie; favoriser des structures d'accueil; être référent nationaux dans le domaine de la prise en charge des personnes concernées	100,00 €
<b>Association Nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteurs (ANPIHM)</b>	Association gérant un foyer d'accueil pour personnes handicapées.	1 000,00 €
<b>Les activités physiques Ludoaquatiques joker du handicap (LAPLAJH)</b>	Mettre en place toute sorte d'activités aquatiques, permettant de recourir au bien être de personnes présentant un ou plusieurs handicaps.	150,00 €

<b>L'escargot randonneur</b>	Cette association à pour but d'accompagner lors de courtes randonnées des personnes adressées par le corps médical pour améliorer leur santé.	400,00 €
<b>Union Nationale des Amis et Familles de Malades mentaux (UNAFAM)</b>	Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 550,00 €</b>
	<b>PARENTALITÉ ET JEUNESSE</b>	
<b>Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Noisy-le-Grand (APEC)</b>	Regrouper l'ensemble des parents d'élèves, de rassembler la doc. relative aux études et débouchés, veiller à ce que l'école municipale apporte à tous le complet épanouissement, assurer la liaison entre le personnel du conservatoire et les parents.	500,00 €
<b>Association Locale PEEP</b>	Représentation des parents d'élèves dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée - Conseils et assistance aux familles	1 000,00 €
<b>Bout'Chou</b>	Association d'assistantes maternelles. Mise en relation parent-assistante maternelle - renseignements sur le métier d'assistante maternelle.	700,00 €
<b>Café la fée ?</b>	Association qui développe des activités d'animation familiale et d'éveil pour les enfants.	1 000,00 €
<b>Fédération du Conseil des Parents d'Elèves (FCPE)</b>	Défense et promotion du service public et laïc de l'enseignement - défense des intérêts des élèves et des familles	1 000,00 €
<b>Graine pour de-main</b>	Sensibiliser au maternage (portage, allaitement), à l'utilisation de produits sains, à la question écologique et à la réduction des déchets ; développer des alternatives aux produits à usage unique en proposant à la vente ou à la location des porte-bébés, des alternatives aux couches jetables, etc	500,00 €
<b>Maternage et attachement</b>	Promouvoir, encourager et soutenir le maternage de proximité par l'information et le soutien à l'allaitement maternel, au portage et à tous les soins et techniques favorisant l'attachement parent/bébé, dans le respect des besoins de chacun.	150,00 €

<b>Scouts de France – Groupe Saint Sulpice</b>	Mouvement éducatif catholique ouvert à tous, nous invitons les jeunes à prendre en main leur vie à s'engager sur un idéal. Par des projets menés à bien, la vie en équipe, le camp, le scoutisme contribue au développement de leur possibilité pratique.	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 350,00 €</b>
<b>PRATIQUES ARTISTIQUES</b>		
<b>A tout va !</b>	Promouvoir la création, la production, la diffusion de spectacles vivants.	650,00 €
<b>Act ados</b>	Association qui à pour objet la mise en place d'activités théâtrales et d'improvisation pour des jeunes adolescents.	300,00 €
<b>Chorale Plain Chant</b>	Le chant choral sous toutes ses formes	350,00 €
<b>Compagnie Rendez-moi mes sentiments</b>	Développer la création des arts vivants afin de favoriser leur diffusion dans les domaines suivants: théâtre marionnettes mime cirque danse musique, organisation de manifestations, la création de spectacles et d'animation d'ateliers ainsi que la formation artistique de cours et stages	500,00 €
<b>Intégration, développement et culture (IDC)</b>	Chant Gospel	500,00 €
<b>La clé des chants</b>	Pratique du chant choral, participation à des manifestations artistiques régionales, organisation d'excursions, approfondissement musical et de convivialité	150,00 €
<b>Scène qui peut</b>	Développer des projets artistiques et culturels	400,00 €
<b>Trans-images</b>	Promouvoir des projets et produire des réalisations de caractère artistique, culturel et social ou éducatif par l'utilisation des techniques audiovisuelles et multimédia.	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 850,00 €</b>



<b>SOLIDARITÉ</b>		
<b>Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins de la Seine-Saint-Denis</b>	Grouper les veuves et veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide, les aider à faire face à leurs devoirs et charges, assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics	150,00 €
<b>Association des secouristes français de la croix blanche</b>	Développer et organiser le secourisme sous l'autorité et le contrôle du Comité Départemental	4 000,00 €
<b>Association Vermeil Entraide Noiséenne (AVEN)</b>	Lutter contre l'isolement et la désinsertion socioculturelle des personnes âgées.	600,00 €
<b>Cœur de Forêt</b>	Planter des arbres, préserver les populations forestières, faciliter la création de filières de commerce équitable, sensibiliser l'opinion planétaire à la prévention du patrimoine forestier.	1 000,00 €
<b>Les restaurants du cœur de Seine-Saint-Denis</b>	Aider et apporter une assistance bénévole aux personnes en difficultés, notamment dans le domaine alimentaire, et effectuer toute action qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique	5 000,00 €
<b>Noisy Liens</b>	Mener des actions en faveur du lien social, de la culture et de la solidarité.	2 000,00 €
<b>Racines Club</b>	Activités de loisirs pour personnes du troisième âge.	400,00 €
<b>Secours Catholique</b>	S'associer avec les personnes en situation de pauvreté (par l'accueil, l'écoute, l'accompagnement) pour construire une société juste et fraternelle	600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 750,00 €</b>

<b>VIE LOCALE</b>		
<b>Association de défense des Yvris (ADRY)</b>	Défendre les intérêts et la qualité de vie des habitants du quartier des Yvris de Noisy-le-Grand, sauvegarder leur environnement et maintenir l'habitat pavillonnaire du quartier.	150,00 €
<b>Association Mieux Vivre Aux Richardets (AMVAR)</b>	Lieu de rencontre, de réflexion et d'action afin de promouvoir la qualité de vie aux Richardets et de resserrer les liens entre les habitants	400,00 €
<b>Confrérie du Clos Saint Vincent</b>	Valoriser le patrimoine vini-viticole de la Ville de Noisy-le-Grand et son histoire en faisant connaître le passé viticole de la ville, et en accompagnant toute action pour l'exploitation d'une vigne et la production d'un vin local, et plus généralement de promouvoir les produits du terroir, le bon gout et la convivialité.	1 000,00 €
<b>Jwa Di Jwé</b>	Fonder une équipe de vétéran et connaître la culture antillaise.	400,00 €
<b>Mieux Vivre à la Varenne (MVLV)</b>	Contribuer à la qualité du cadre de vie, à l'environnement dans un développement harmonieux du quartier de la varenne : organiser des manifestations afin de resserrer les liens d'amitié entre les habitants	400,00 €
<b>Temps pour temps</b>	Échanges bénévoles de service 1h = 1 h qu'elle que soit la nature du service.	400,00 €
<b>Vivre au Clos Saint Vincent (VACS)</b>	Lieu de rencontre, de réflexion et d'action afin de promouvoir la qualité de vie du quartier du Clos Saint-Vincent et de resserrer les liens entre les habitants. Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation d'autres structures de même objet ou d'objectifs similaires.	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 150,00 €</b>

*La délibération n° 118-1 concernant les associations Scouts de France, Cultures et Loisirs israélites et Cœur de forêt, ainsi que les associations relevant des thématiques Cultures du monde et Vie locale est approuvée à la majorité.*

*La délibération n° 118-2 concernant La Confrérie du Clos Saint-Vincent est approuvée à la majorité, M. MIERSMAN n'ayant pas pris part au vote.*

*La délibération n° 118-3 relative aux autres associations est approuvée à l'unanimité.*

**22- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux en vue du réaménagement des locaux de la maison pour tous du Champy, sise 9, allée du Bataillon-Hildevert à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 17/119)**

Rapporteur : Mme Jacqueline ZATLOUKAL

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil du public, la Commune souhaite réaménager la maison pour tous du Champy pour qu'elle puisse accueillir les services de la mairie annexe dans un local de 36 m<sup>2</sup>. Cette mutualisation des deux équipements favorisera leur accessibilité et renforcera leur attractivité. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et à déposer une déclaration préalable de travaux pour cette opération, dont le coût est estimé à 30 000 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

**23- Approbation de la demande d'agrément de la maison pour tous (MPT) du Champy en tant que centre social d'animation globale et d'animation collective familles auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis. (Délibération n° 17/120)**

Rapporteur : Mme Jacqueline ZATLOUKAL

L'objectif global des centres sociaux, tel que fixé par la CNAF, est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs et en leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Une demande sera déposée auprès de la CAF de la Seine-Saint-Denis en vue de l'agrément de la maison pour tous (MPT) du Champy en tant que centre social d'animation globale et d'animation collective familles. L'obtention de cet agrément est notamment conditionnée à l'élaboration d'un projet social prenant en compte les besoins des familles et les problématiques sociales collectives d'un territoire, dans le cadre d'une démarche participative associant les usagers et les habitants. L'obtention de cet agrément ouvre droit au versement de subventions annuelles par la CAF.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **Logement**

**24- Diminution du montant de la redevance due pour l'occupation de logements situés dans les groupes scolaires communaux. (Délibération n° 17/121)**

Rapporteur : M. Roger ROBINSON

La Commune est propriétaire d'appartements situés dans des groupes scolaires, qui font partie du domaine public communal et qui peuvent être mis en location auprès de tiers, à titre temporaire et révocable, sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Le montant de la redevance correspondante, fixé par la délibération n° 141 en date du 5 juin 2008, ne favorise pas leur occupation et environ un tiers de ces logements reste vacant. Aussi il est décidé de diminuer le montant de la redevance mensuelle et de fixer des niveaux de loyer similaires aux plafonds qui sont appliqués dans le parc social, comme suit :

<b>Groupes scolaires</b>	<b>Redevance mensuelle hors charges</b>	<b>Charges</b>	<b>Redevance mensuelle charges comprises</b>
Abeilles	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Célestin-Freinet	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Gavroche	6,28 €/m <sup>2</sup>	0,75 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Clos de l'Arche	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Joliot-Curie	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Robert Desnos	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Les Noyers	9,57 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Jules-Ferry	5,73 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Les Hauts-Bâtons	6,28 €/m <sup>2</sup>	0,75 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Van-Gogh	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Paul-Serelle	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Yvris	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Clos d'Ambert	9,32 €/m <sup>2</sup>	0,75 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Clos des Aulnes	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Georges-Brassens	6,28 €/m <sup>2</sup>	0,75 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Alexandre-Dumas	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Jules-Verne	6,53 €/m <sup>2</sup>	0,75 €/m <sup>2</sup>	7,03 €/m <sup>2</sup>
Les Charmilles	9,57 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Les Richardets	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
Les Coteaux	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>
La Varenne	8,77 €/m <sup>2</sup>	1,30 €/m <sup>2</sup>	10,07 €/m <sup>2</sup>

Cette diminution des loyers s'appliquera, par mesure d'équité, à l'ensemble des occupants actuels de ces logements, ainsi qu'aux futurs locataires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

*Approuvé à l'unanimité.*

**25- Approbation d'une convention avec l'Agence départementale d'informations sur le logement de la Seine-Saint-Denis (ADIL 93) relative à la tenue de permanences d'information du public en matière d'habitat. (Délibération n° 17/122)**

Rapporteur : M. Roger ROBINSON

La Commune s'est engagée à créer une Maison de la justice et du droit sur le territoire de Noisy-le-Grand dans le but d'aider les Noiséens à mieux connaître leurs droits et leurs obligations.

Dans l'attente de cette MJD, la Commune propose des permanences aux Noiséens leur permettant d'accéder gratuitement à des informations et des conseils en matière juridique, quel que soit le domaine concerné. Dans le cadre de ces permanences l'Agence départementale d'informations sur le logement de la Seine-Saint-Denis (ADIL 93) fait intervenir un de ses conseillers juristes salariés sur le territoire noiséen.

Au regard de la pertinence de ces interventions, tant en termes de fréquentation que sur le plan qualitatif, il est conclu une nouvelle convention pour une période d'un an, renouvelable au maximum deux fois de façon tacite. Une subvention d'un montant de de 6 600 € lui sera octroyée au titre de l'exercice 2017.

*Approuvé à l'unanimité.*

## Ressources humaines

### **26- Approbation du transfert de postes budgétaires et de personnels de la Commune vers l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est et autorisation de signature de la décision conjointe correspondante avec le président de l'EPT. (Délibération n° 17/123)**

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune de Noisy-le-Grand a intégré l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, ce qui a entraîné le transfert des compétences obligatoires que sont la gestion des déchets ménagers ; la gestion de l'eau et de l'assainissement ; la politique de la ville et l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Selon l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans les effectifs de l'EPT. Les modalités de transfert doivent faire l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'EPT. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions du temps de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires et des agents territoriaux contractuels concernés.

Seuls sont concernés à ce stade des transferts d'agents relevant jusque-là des services communaux Environnement et déchets et Eau et assainissement. Ces deux services comptent respectivement 4 et 5 postes transférés. Un poste d'ingénieur au service Eau et assainissement est vacant et sera supprimé des effectifs communaux.

Les postes budgétaires de ces deux services, et les agents les occupant, seront transférés auprès de l'EPT Grand Paris Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le comité technique de la Commune a émis un avis favorable concernant ce transfert lors de sa séance du 14 juin 2017. Il a également approuvé la suppression du tableau des effectifs communaux de ces 9 postes.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la décision conjointe de transfert à intervenir avec le président de l'EPT.

*Approuvé à la majorité.*

### **27- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent. (Délibération n° 17/124)**

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

La mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal permanent est approuvée afin de tenir compte, notamment, de la réorganisation des services communaux et du transfert de personnels entre l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est et la Commune.

*Approuvé à la majorité.*

### **28- Fixation de la rémunération des pigistes en charge de la réalisation de vidéos pour le compte de la Commune. (Délibération n° 17/125)**

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

La Commune souhaite diversifier ses outils de communication en développant la vidéo. La rémunération des pigistes qui seront recrutés dans ce cadre est fixée comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Prises de vue</b>	<b>Rémunération nette</b>
Prises de vue 1 heure	45 €
Forfait prises de vue 2 heures	80 €
Forfait prises de vue de 3 heures à 4 heures	130 €
Forfait prises de vue de 5 heures à 6 heures	200 €
Forfait prises de vue de 7 heures à 9 heures	300 €
Forfait prises de vue de 10 heures	345 €
<b>Montage</b>	<b>Rémunération nette</b>
Montage pour 1 minute de vidéo	160 €
Montage pour 1 minute 30 secondes	220 €
Montage pour 2 minutes	300 €
Montage pour 2 minutes 30 secondes	370 €
Montage pour 3 minutes	460 €
Montage pour 3 minutes 30 secondes	540 €
Montage pour 4 minutes	620 €
Montage pour 4 minutes 30 secondes	700 €
Montage pour 5 minutes	780 €
Montage pour 5 minutes 30 secondes	860 €
Montage pour 6 minutes	940 €
Montage pour 6 minutes 30 secondes	1 000 €
Montage pour 7 minutes	1 100 €
Montage pour 7 minutes 30 secondes	1 160 €
Montage pour 8 minutes	1 260 €
Montage pour 8 minutes 30 secondes	1 320 €
Montage pour 9 minutes	1 420 €
Montage pour 9 minutes 30 secondes	1 480 €
Montage pour 10 minutes	1 580 €

*Approuvé à la majorité.*

## Décisions du Maire

### 29- Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. (Délibération n° 17/126)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

*Il est pris acte des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, tel que retracé dans le tableau ci-annexé.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 29 juin 2017 à 23h20.

*Le Maire,*

Brigitte MARSIGNY

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 29 JUIN 2017**

**Tableau des décisions du Maire prises en application de l'article  
L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

N°	Date	Thème	Intitulé
102	23/03/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2015-027-01 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des berges de Marne sur les secteurs du SIAAP et de la Rive-Charmente, conclu avec le groupement TOUZET (mandataire) / EUROVIA IDF / COFELY INEO / SETHY, s'agissant du lot n° 1 portant sur les travaux préparatoires, démolitions, terrassements généraux, voirie, tranchées, assainissement, eau potable, gaz, télécommunications, électricité, divers.
103	23/03/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2015-027-02 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des berges de Marne sur les secteurs du SIAAP et de la Rive-Charmente, conclu avec la société SETHY, s'agissant du lot n° 2 portant sur les ouvrages d'accès à l'eau, les ducs d'albe et les soutènements.
104	23/03/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2015-027-03 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des berges de Marne sur les secteurs du SIAAP et de la Rive-Charmente, conclu avec la société SEGEX, s'agissant du lot n° 3 portant sur le génie végétal et les aménagements de berge.
129	18/04/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2015-027-04 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des berges de Marne sur les secteurs du SIAAP et de la Rive-Charmente, conclu avec la société PINSON PAYSAGE, s'agissant du lot n° 4 portant sur les plantations et les espaces verts.
140	09/05/2017	Affaires techniques	Passation des marchés n° 2017-015-01 et n° 2017-015-02, selon une procédure adaptée, respectivement avec la société BTP CONSULTANTS, relatifs à la mission de contrôle technique et la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction du groupe scolaire rue René-Navier.
144	03/05/2017	Affaires financières	Modification de l'acte constitutif et ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la régie d'avances du Cabinet de Madame le Maire de la Commune de Noisy-le-Grand.



N°	Date	Thème	Intitulé
146	03/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession trentenaire au cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
147	03/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession trentenaire au columbarium du cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
149	18/05/2017	Affaires financières	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes diverses sur occupation temporaire du domaine public et institution de deux sous-régies de recettes auprès de celle-ci.
150	03/05/2017	Administration générale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
151	05/05/2017	Affaires techniques	Passation des marchés n° 2017-038-01 et 2017-038-02, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés ETABLISSEMENT ALVES et OP'EN, relatifs à la rénovation des chaufferies des groupes scolaires des Richardets et du Clos d'Ambert.
152	04/05/2017	Affaires techniques	Passation du marché n° 2016-058-02, selon une procédure adaptée, avec la société CELVEIL SARL, relatif à la réalisation de travaux concernant la fourniture et la pose de préaux de type modulaire dans les cours élémentaires des groupes scolaires des Abeilles et Joliot-Curie.
153	18/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession quinquennale au cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
154	17/05/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2016-032-01 relatif aux travaux de rénovation de la halle du marché du centre-ville, conclu avec L'ENTREPRISE LOI, s'agissant du lot n° 1 portant sur les travaux de gros-œuvre, doublage, menuiserie bois, plafonds et revêtements de sols.
155	17/05/2017	Urbanisme	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2016-013 relatif à l'élaboration d'un schéma détaillé d'aménagement du pôle gare de Noisy-Champs conclu avec le groupement d'entreprises DEVILLERS ET ASSOCIÉS (mandataire), BERIM, S.C.E.T. (SERVICES CONSEIL EXPERTISE TERRITOIRES) et AGI2D.
156	12/05/2017	Affaires sociales	Passation d'une convention relative à l'occupation temporaire d'un pavillon de type F6, sis 44 bis, rue de la Malnoue à Noisy-le-Grand.
157	11/05/2017	Administration générale	Passation d'un marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de missions de conseil et d'assistance juridique dans le cadre de la procédure contentieuse relative à une décision de licenciement.
158	18/05/2017	Administration générale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.

N°	Date	Thème	Intitulé
159	17/05/2017	Affaires techniques	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2016-034-01 relatif à la fourniture et à l'installation d'aires de jeux, conclu avec le groupement d'entreprises SARL GOGY (mandataire) / SAS TRANSALP / HUSSON INTERNATIONAL SA / KOMPAN SAS, s'agissant du lot n° 1 portant sur la fourniture et la pose de jeux de plein air et de sols de réception.
160	18/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 1 à la convention relative à l'occupation à titre précaire d'un appartement de type F3, au sein du groupe scolaire Joliot-Curie, sis 22, avenue du Maréchal-Joffre à Noisy-le-Grand.
161	18/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession quinquennale au columbarium du cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
162	18/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
163	18/05/2017	Administration générale	Renouvellement d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
164	11/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 5 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F5 au groupe scolaire du Clos des Aulnes, sis allée du Clos-des-Aulnes à Noisy-le-Grand.
165	18/05/2017	Administration générale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
166	17/05/2017	Administration générale	Passation du marché n° 2017-047, selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT, relatif à l'assistance du progiciel appelé « Salvia Patrimoine » pour la gestion financière et comptable de biens mobiliers et immobiliers.
167	02/06/2017	Urbanisme	Passation des marchés n° 2017-025-01, 2017-025-02 et 2017-025-03, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec les sociétés PARERA et ATGT et le groupement d'entreprises ALTIUS (mandataire) / SCP BOURDON, relatifs aux prestations topographiques courantes et foncières.
168	26/05/2017	Affaires techniques	Passation des marchés n° 2017-032-01 et 2017-032-02, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés EUROVIA et SEGEX ENERGIES, relatifs à la réalisation de travaux d'aménagement de la rue du Docteur Jean-Vaquier et des abords du marché du centre-ville.
169	22/05/2017	Administration générale	Attribution d'une concession quinquennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
170	02/06/2017	Administration générale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.

N°	Date	Thème	Intitulé
171	24/05/2017	Affaires techniques	Passation des marchés n° 2017-018-01 et 2017-018-02, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés MR OUEST SARL et B.S. MOQUETTES, relatifs aux travaux de désamiantage et de revêtement de sols souples du groupe scolaire des Abeilles.
172	02/06/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 1 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F3 au sein du groupe scolaire Joliot-Curie, sis 22, avenue du Maréchal Joffre à Noisy-le-Grand.
173	29/05/2017	Urbanisme	Exercice du droit de préemption urbain sur une propriété sise 4, rue Roger-Salengro à Noisy-le-Grand, cadastrée section AW n° 394 pour 394 m², et appartenant aux Consorts AUDRY.
174	02/06/2017	Affaires financières	Abrogation de la décision n° 16/199 du 7 juillet 2016 portant passation d'une convention avec l'Office du tourisme et d'animation de Noisy-le-Grand relative à la mise à disposition de l'association un bien situé 1, route de Villiers à Noisy-le-Grand et relevant du domaine public communal.
175	07/06/2017	Affaires financières	Modification de la décision n° 10-535 du 9 décembre 2010 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Villa Cathala de la Ville de Noisy-le-Grand.
176	07/06/2017	Administration générale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
177	24/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 7 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F3 au sein du groupe scolaire Les Coteaux sis 3, rue du Rond-Point à Noisy-le-Grand.
178	24/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 4 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F4 au sein du groupe scolaire Alexandre-Dumas sis 12, place Louis-Aragon à Noisy-le-Grand.
179	24/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 4 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F4 au sein du groupe scolaire Les Coteaux, sis 3, rue du Rond-Point à Noisy-le-Grand.
180	24/05/2017	Affaires sociales	Passation d'un avenant n° 2 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'un logement de type F3 au groupe scolaire Les Coteaux, sis 3, rue du Rond-Point à Noisy-le-Grand.
181	09/06/2017	Affaires techniques	Passation des marchés n° 2017-031-01 et 2017-031-02, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec le groupement d'entreprises ECOGOM (mandataire) / AQUARELLE et la société SPORTEST, relatif à l'entretien, au contrôle et à la mise aux normes des aires de jeux.

N°	Date	Thème	Intitulé
182	07/06/2017	Administration générale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
183	07/06/2017	Affaires sociales	Passation d'une convention relative à l'occupation temporaire d'un pavillon de type T4, sis 90, rue Pierre-Brossolette à Noisy-le-Grand et cadastré section AX n° 123.
184	07/06/2017	Culture	Dons aux lycées de Noisy-le-Grand de documents issus des collections de la médiathèque Georges-Wolinski et retirés de l'inventaire, à la suite de l'opération dite « Prix littéraire » dans le cadre du festival appelé « Chemins de traverse ».
185	01/06/2017	Affaires sociales	Passation d'une convention relative à l'occupation temporaire d'un pavillon de type T4, sis 2/4, rue des Houdements à Noisy-le-Grand et cadastré section AW n° 556 et 557.
186	07/06/2017	Administration générale	Souscription d'un contrat d'assurance dit annulation-intempérie auprès de la société SARRE ET MOSELLE concernant le concert du groupe Salif Keita organisé à l'occasion de la Fête de la musique, le 21 juin 2017.
187	07/06/2017	Administration générale	Attribution d'une concession quinquennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
188	07/06/2017	Administration générale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
189	07/06/2017	Administration générale	Attribution d'une concession quinquennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
190	07/06/2017	Administration générale	Renouvellement et conversion d'une concession cinquantenaire au cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
200	08/06/2017	Culture	Passation d'une convention avec l'association Moustico Studio relative à la mise à disposition, à son profit, à titre temporaire de divers locaux situés au sein de l'Espace Michel-Simon, dans le cadre de l'organisation d'un spectacle les 10 et 11 juin 2017.
205	13/06/2017	Sports	Passation d'un contrat avec l'entreprise K'DANCE ANIMATION relatif à la cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « Casting » et programmé le mercredi 14 juin 2017 au stade des bords de Marne à Noisy-le-Grand.
208	13/06/2017	Affaires sociales	Passation d'une convention relative à l'occupation temporaire d'un pavillon de type T5 sis 8 bis, rue Pierre-Brossolette à Noisy-le-Grand.
212	14/06/2017	Affaires sociales	Passation d'une convention relative à l'occupation temporaire d'un appartement de type T3 sis 193, rue Pierre-Brossolette à Noisy-le-Grand.